Envoyé en préfecture le 23/08/2024
Reçu en préfecture le 23/08/2024
Publié le
ID : 005-210500963-20240820-CM2024_061-DE

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes

SEANCE DU 20 Août 2024

Convocation en date du : 13/08/2024
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Août à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.
Absents représentés : M. HAUWILLER Julien (représenté par M. ROUIT Sébastien)
Absents excusés : REY Gérard, M. RICOU Yannic
Absents :
Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2024.061 Autorisation de travaux parcelle A108

M. le Maire rappelle la délibération 2024.045 du 27 mai 2024, par laquelle le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de la SEMILOM Resort et par la même autorisé les travaux sur les parcelles communales, dans la liste des parcelles touchées il a été omis la parcelle A 108 qu'il convient de rajouter.

La liste définitive est la suivante :

- Section A n° 72, 73, 78, 80, 108
- Section AC n° 104, section B n°22, 23, 24, 25, 27, 28, 33, 170, 172, 173, 337, 338, 339, 1235, 1236, 1237, 2226, 3084, 3092
- Section AD n°7, 241, 280,
- Section C 1557.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Autorise** les travaux sur l'emprise des parcelles de propriété communale sus citées.

Le Maire,
Patrick RICOU

MAIRIE D'ORCIERES (Hautes-Alpes)